

TRAIL DU LOUP BLANC 2017

REGLEMENT DU TRAIL DU LOUP BLANC 2017 TRAIL URBAIN, 15KM ET 30 KM ET 45 KM

Le Trail du Loup Blanc est une épreuve nature de course à pied. Le parcours va presque exclusivement emprunter des chemins et monotraces dans les bois. La course se veut dans « l'esprit trail » avec un parcours varié mais difficile.

Tous les participants sont donc tenus de respecter le règlement suivant.

Article 1 : l'organisation

Le Trail du Loup Blanc est organisé le week-end du 9 et 10 décembre 2017. Il est co-organisé par les sections triathlon (affiliée FFtri) et athlétisme (affiliée FFA) des SAM Guéret.

Ce règlement s'applique aux 4 courses proposées : un trail urbain exclusivement féminin, un 15km, un 30 km et un 45 km.

Article 2 : Participation

→ L'épreuve de **trail urbain de 8 km** est ouverte aux licenciées et aux non licenciées âgées de 16 ans et plus (catégories : cadet ; junior ; espoir ; sénior ; vétéran). Cette épreuve se déroule en nocturne.

Epreuve exclusivement féminine en solo et **en couple pour le trail urbain en couple (au moins composé d'une femme)**.

→ L'épreuve de **15km (400m d+)** est ouverte aux licencié.es et aux non licencié.es âgés de 16 ans et plus (catégories : cadet ; junior ; espoir ; sénior ; vétéran).

→ L'épreuve de **30km (950m d+)** et l'épreuve de **45 km (1500m d+)** sont ouvertes aux licencié.es et aux non licencié.es âgés de 20 ans et plus (catégories : espoir ; sénior ; vétéran).

→ Le **duo court** (8km + 15 km) est réservé aux féminines.

→ Le **duo long** (45 km + 30 km) est ouvert aux hommes et aux femmes.

Article 3 : Inscription

Aucune inscription sur place ne sera acceptée sur les épreuves.

Organisation limitée à :

→ **1 700 coureurs sur le week-end**

→ **500 sur chaque course sauf pour le TUL limité à 200.**

L'inscription à chacune des courses proposées doit faire l'objet d'une inscription par internet sur le site : www.trailduloupblanc.fr

Pour s'inscrire, il faut **compléter le questionnaire en ligne** et **joindre** :

- **soit** une copie de la **licence sportive en cours de validité** (FFA, FFCO, triathlon et UFOLEP course à pied **seront les seules acceptées !**)

- **soit** la copie d'un **certificat médical** de non contre indication à la pratique du sport en compétition **datant de moins de 1 an le jour de la course.**

Aucune inscription ne sera validée sans la présence d'un de ces deux documents.

Tout engagement est **ferme** et **définitif** et **ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement pour quelque motif que ce soit.**

La date limite des inscriptions est fixée au **1^{er} décembre 2017.**

Article 4 : frais d'inscription

Aucune inscription sur place ne sera acceptée.

Aucun paiement par chèque ne sera accepté. Inscription possible en ligne uniquement via un paiement en carte bancaire (CB). Frais de gestion en sus.

TRAIL DU LOUP BLANC 2017

TARIFS	Avant le 15/10/17	Après le 15/10/17
Trail Urbain	8 € en solo – 16 € en couple (+2 € sur place en cas de place disponible)	
15 km	13 € + 5€ le repas	15 € + 5€ le repas
30 km	25 € (repas inclus)	30 € (repas inclus)
45 km	35 € (repas inclus)	40 € (repas inclus)
Duo court	20 € + 5 € le repas du dimanche	
Duo long	55 € (repas du samedi et du dimanche compris)	

Article 5 : retrait des dossards

Les dossards seront à retirer au **GYMNASE DE GRANCHER** :

- **Vendredi 8 décembre** de 18h30 à 20h pour le 45 km
- **Samedi 9 décembre** :
 - de 8h00 à 9h30 pour le 45 km
 - de 17h00 à 18h30 pour le 8 km
 - de 19h à 20h30 pour le 15 km et le 30 km du dimanche
- **Dimanche 10 décembre** :
 - de 7h30 à 8h30 pour le 15 km
 - de 7h30 à 9h15 pour le 30 km

**Sauf avis contraire de l'organisateur
sur notre page facebook ou notre site internet,
il n'y aura pas d'inscription sur place.**

Article 6 : déroulement des épreuves

Le parcours empruntera de larges chemins, mais également de nombreux sentiers en sous-bois. Il s'agit d'un parcours de pleine nature. Malgré un kilométrage qui n'est pas très important, les parcours proposés seront usants et « cassants ». **Un entraînement minimum est donc nécessaire.**

Balisage : il sera effectué avec de la rubalise et des panneaux indicateurs.

Ravitaillement sur la course :

- **Trail urbain des Louves** : pas de ravitaillement.
- **15km** : 1 ravitaillement liquide
- **30km** : 1 ravitaillement liquide (10^{ème} km) et 1 ravitaillement liquide et solide (20^{ème} km)
Barrières horaires calculées sur la base de 6 km/h
- **45 km** : 2 ravitaillements liquide (12^{ème} et 36^{ème} km) et 1 ravitaillement liquide et solide (24^{ème} km)
Barrières horaires calculées sur la base de 6,5 km/h

**Km donnés à titre indicatif pour les ravitaillements. Les emplacements peuvent varier de 1 à 2 km.
Les participant.es hors délai sur le 30 km et le 45 km devront remettre leur dossard et puce de
chronométrage au ravitaillement de contrôle de la barrière horaire. Ils seront rapatriés sur le gymnase
d'arrivée par l'organisateur ou leurs accompagnants.**

Ravitaillement à l'arrivée.

Pour le 15, 30 et 45 km nous recommandons fortement de partir avec votre propre ravitaillement solide. Notre trail se fait en semi-autosuffisance alimentaire. **Voir matériel obligatoire.**

Départs et arrivées : Le départ et l'arrivée se tiendront au gymnase de Grancher, rue Julien NORE à GUERET (23)

Des douches et vestiaires seront accessibles au gymnase.

Une consigne est disponible et surveillée.

TRAIL DU LOUP BLANC 2017

Article 7 : sécurité et matériels obligatoires

Sécurité :

Une équipe médicale composée de secouristes sera présente durant toute l'épreuve. Elle sera composée d'un VSAB sur le site de départ et d'un véhicule tout-terrain mobile placé sur le parcours et d'une ambulance pour rapatriement éventuel vers le site de départ ou le centre hospitalier de Guéret. Des PC sécurité seront également implantés sur le parcours, en liaison avec les secouristes. Un coureur balai fermera le parcours. 1 Médecin coordonnera les secours.

Les traversées de route seront assurées par des signaleurs sur les routes principales.

Vous pouvez être amenés à couper des routes forestières sans signaleur. Soyez prudent(e)s.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard et sa puce de chronométrage (au ravitaillement, à un poste de contrôle ou à l'arrivée).

Matériel obligatoire :

→ **30 et 45 km** : compte tenu de la date hivernale et donc, des conditions climatiques qui peuvent être froides et enneigées, chaque participant.e devra prendre le départ avec :

- une réserve d'eau minimum de 0,5L et une réserve alimentaire.
- Un sifflet
- Une couverture de survie
- Un coupe-vent ou veste imperméable
- Un « éco-gobelet » pour les ravitaillements (celui sera fourni à l'inscription du 30 et du 45 km).

→ **15 km** : il est recommandé aux participant.es de prendre le départ avec une réserve d'eau minimum de 0,5L et une réserve alimentaire.

→ **Trail Urbain des Louves** : **les participantes devront tous s'éclairer à l'aide d'une frontale. Une partie du parcours n'est pas éclairée.**

Le matériel imposé sera contrôlé de façon aléatoire avant le départ ou durant la course. Tout concurrent qui serait contrôlé sur le parcours sans son matériel obligatoire sera immédiatement disqualifié. **Les bâtons sont interdits sur toutes les courses.**

Article 8 : Assurances

Les organisateurs ont souscrit différentes assurances pour cette organisation auprès de Alliance Internationale d'Assurance et de commerce (AIAC) pour la responsabilité civile organisateur.

Les licenciés bénéficient des garanties individuelles accordées par l'assurance de leur licence sportive. Les autres participants doivent personnellement s'assurer en individuelle accident.

Article 9 : récompenses et résultats

Chaque participant.e recevra à son inscription un lot.

La proclamation des résultats aura lieu le :

- **Samedi 10 décembre :**
 - à 16h00 pour le 45 km
 - à 20h30 pour le Trail Urbain des Louves
- **Dimanche 11 décembre :**
 - à 11h30 pour le 15 km et duo court
 - à 14h30 pour le 30 km et duo long

Des lots récompenseront les coureurs au scratch masculin et féminin et les 1^{er} de chaque catégorie jusqu'à V3.

TRAIL DU LOUP BLANC 2017

Article 10 : Sanctions, pénalités et disqualification

Tout coureur ayant coupé le circuit recevra une pénalité de 1h. En cas de récidive, il sera disqualifié automatiquement.

Tout coureur ne respectant pas les bénévoles, les autres coureurs et autres membres de l'organisation sera disqualifié. La direction de course est seule juge en la matière.

Vous allez évoluer dans des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et dans des zones Natura 2000. Notre club s'engage à respecter la nature. Il est strictement interdit de jeter ses déchets sur les parcours. Des zones déchets seront mises en place à chaque ravitaillement. Tout bénévole sera en droit de vous demander de ramasser vos déchets en dehors de ces zones. En cas de non-respect de cette mesure, vous serez pénalisé d'1h00. En cas de récidive vous serez disqualifié.

Article 11 : droit à l'image

Chaque participant.e autorise les organisateurs à utiliser les images (fixes ou mobiles) sur lesquelles il/elle pourrait apparaître, prises au cours de cette manifestation, pour la promotion de l'épreuve ou du territoire dans le cadre des supports réalisés par l'organisateur, l'office de Tourisme du Grand Guéret, la Communauté d'agglomération du Grand Guéret ou l'Agence Départementale de Réservation Touristique.

Guéret, le 1^{er} septembre 2017

La direction de course